

L' Association des Parents de l'École de OUSSE propose son VIDE-GRENIER

le dimanche 12 MAI 2019

dans la cour de l'école

de 9h00 à 18h00

REGLEMENT du vide grenier :

- *Le vide grenier a lieu dans les cours de l'école de Ousse. L'installation des participants débute à partir de 7h00 et doit être terminée à 9h00. Les exposants sont tenus de libérer les lieux entre 18h00 et 19h00. Des parents d'élèves sont disponibles pour aider à décharger les biens à vendre. (**Aucun véhicule n'est admis ni autorisé à circuler sur l'aire de vente jusqu'à 18h00.**)*

L'ouverture du vide grenier au public est de 9h00 à 18h00, les participants s'engagent donc à exposer pendant la totalité de cette plage horaire.

- ***A NOTER :*** *Quelque soit le temps, le vide grenier est maintenu en extérieur. Les exposants doivent donc adapter leur matériel et leur installation en fonction de la météo annoncée, aucun remboursement ne pourra être effectué.*

En cas de désistement de votre part, nous l'indiquerons sur le registre et votre participation ne sera pas comptabilisée par la préfecture, cependant, il ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

- *L'association assure la publicité du vide grenier par voie d'affiche, distributions de tracts et internet.*
- *Dès son arrivée, l'exposant doit, muni d'une pièce d'identité, se présenter à l'enregistrement afin de prendre connaissance de l'emplacement qui lui a été attribué et signer le registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation (registre qui sera déposé en préfecture ensuite). Il est ensuite orienté par des placeurs.*
- ***Notre vide grenier est réservé aux particuliers non-professionnels de la brocante.***
- *Les emplacements seront attribués au fur et à mesure de la réception des inscriptions. Nous avons peu d'emplacements couverts et peu de tables. Leur attribution se fera donc dans l'ordre d'arrivée des demandes. Appelez-nous pour connaître les disponibilités restantes. L'association se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou au manque d'emplacements. L'association se réserve le droit de récupérer tout emplacement non occupé après 8h45.*
- *Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des animaux, des armes à feu, des CD et jeux gravés (copies), des produits inflammables et de la nourriture. L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.*
- *Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.*
- *Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.*
- *Possibilité de restauration sur place tenue par l'association (boissons chaudes et froides, sandwiches, frites, pâtisseries...)*
- ***TARIFS : 3€ le mètre linéaire en emplacement non couvert
5€ le mètre linéaire en emplacement sur table couvert***

Renseignements : videgrenier.ousse@gmail.com

Vous pouvez aussi téléphoner au 07.83.81.23.54

signature de l'exposant

Inscription - Attestation

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le Département : Ville :

Adresse :

.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Nature des marchandises :

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être professionnel de la brocante
- de ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(loi 2005-882 du 2 août 2005 art.21, modifié par le décret du 7 janvier 2009))

Atteste avoir pris connaissance du règlement du vide grenier de l'APE de Ousse et m'engage à le respecter.

Je souhaite un **emplacement sans table et non couvert** de m, je joins mon règlement de x **3 €** = €

Je souhaite un **emplacement couvert avec table** de m, je joins mon règlement de x **5 €** = €

Fait à le

Signature



Attention !! L'inscription est à remettre avant le 10 mai 2019 midi dernier délai !!

Les inscriptions ne seront effectives qu'à la réception :

- ➡ du paiement (à l'ordre de « APE école de Ousse »),
- ➡ de la photocopie de la carte d'identité (**recto + verso**)
- ➡ de la feuille du règlement du vide grenier signée
- ➡ de la fiche d'inscription-attestation dûment complétée

(à envoyer à : Ecole de Ousse Rue des Ecoles 64320 OUSSE ou Mairie de Ousse, place de la Mairie 64320 OUSSE)